



Taillez vos moustaches et laissez pousser vos barbes !

Ibn 'Umar (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Taillez vos moustaches et laissez pousser vos barbes ! »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim, selon la narration de Muslim]

Ce hadith signifie que le musulman doit se tailler la moustache et ne pas la laisser pousser plus de quarante jours, comme cela a été rapporté par Muslim d'après Anas (qu'Allah l'agrée) : « Un temps nous fut fixé [par le Prophète (sur lui la paix et le salut)] pour nous tailler la moustache, nous couper les ongles, nous épiler les aisselles et nous raser le pubis afin qu'on ne les laisse pas plus de quarante jours. » Et dans la version de Abû Dâwud : « Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) nous fixa un temps pour nous épiler les aisselles, nous couper les ongles et nous tailler la moustache. » Et chez Aḥmad et an-Nassâ'î : « Celui qui ne se taille pas la moustache n'est pas des nôtres. » Hadith authentifié par Sheikh Al-Albânî dans son livre : « Saḥîḥ al-Jâmi' as-Saghîr wa Ziyâdatuh » (Volume : 2 / Page : 1113 / n°6533). Il faut insister sur la nécessité de se tailler la moustache, que ça soit jusqu'à ce que la blancheur de la peau apparaisse ou que les poils aux contours des lèvres soient raccourcis afin que la nourriture ne s'y attache pas. « Et laissez pousser vos barbes. » Les linguistes ont défini la barbe comme suit : ce sont les poils du visage, des [deux] mâchoires et des [deux] joues. En fait, tout ce qui est entre les joues, les mâchoires, et le menton constitue la barbe. Et le sens du terme : « laissez pousser » signifie : la laisser dense et abondante sans la raser, ni la tailler, un peu ou beaucoup. Le terme : « l'fâ' » [utilisé en arabe dans l'expression : « laissez pousser... »] indique la quantité et l'abondance. De ce fait : « Laissez-la pousser ! », « laissez-la grandir », signifie : « laissez-la devenir abondante ! » Plusieurs hadiths du Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) avec des expressions variées ont été rapportés au sujet de l'obligation de laisser pousser la barbe. L'expression : « Laissez-la abonder ! » ; « Lâchez-la ! » ainsi que : « Laissez-la pousser ! ». Toutes ces expressions indiquent et prouvent qu'il est obligatoire de se laisser pousser la barbe, et qu'il est interdit d'y toucher. Les Perses avaient pour habitude de tailler leurs barbes, l'interdiction de le faire a donc été légiférée, comme cela a été rapporté dans le recueil d'Al-Bukhârî, d'après Ibn 'Umar (qu'Allah l'agrée, lui et son père) avec l'expression suivante : « Différenciez-vous des polythéistes... ». Effectivement, cet ordre appelant à se différencier des polythéistes prouve clairement l'obligation de se laisser pousser la barbe et qu'à l'origine, le fait de ressembler aux polythéistes est illicite. En outre, le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Celui qui ressemble à un peuple en fait partie. »

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY

